

Hygiène et propreté

CQP Agent d'Entretien et de Rénovation en Propreté (AERP)



Publics

- Demandeur d'emploi

Conditions d'accès

- Avoir une prescription d'un conseiller emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, CAP Emploi...

Durée

- 206 h en centre
- 87 h en entreprise

Modalités de formation

- Présentiel : cours théoriques, démonstrations et travaux pratiques
- Période d'alternance en entreprise : accompagnement personnalisé par un intervenant expérimenté

Validation

- Certificat de qualification professionnelle AERP
- Épreuve organisée par l'OC Propreté

Modalités de financement

- Région Nouvelle Aquitaine / FSE

Tarif de référence*

- Nous consulter

Lieu(x) de formation

- Lycée Jean Monnet - **Limoges**
- Collège Bernard Ventadour - **Limoges**
- Lycée Simone Veil - **Brive-la-Gaillarde**

Contact : 05 55 12 31 31

Objectif

Préparer le CQP d'Agent d'Entretien et de Rénovation en Propreté afin de répondre aux besoins de recrutement d'agents qualifiés réalisant des techniques d'entretien et de rénovation de sols.

Contenu

Organisation de chantier :

- Organiser son travail en fonction de l'activité et du temps imparti.
- Prendre les dispositions pour que le travail soit conforme au cahier des charges.
- Suggérer des améliorations aux processus et techniques du métier.
- Préparer techniquement le chantier et les installations avant nettoyage.

Réalisation des techniques professionnelles d'entretien manuelles et/ou mécanisées :

- S'assurer que sa tenue de travail est conforme aux exigences des techniques mises en œuvre et appliquer le protocole de lavage simple des mains.
- Lire et appliquer les notices et fiches techniques.
- Nettoyer avec les produits et techniques appropriés toutes les variétés de sols.
- Appliquer les techniques de remise en état et rénovation des sols.
- Remettre en ordre les installations une fois la prestation effectuée.
- Assurer l'entretien courant du matériel.

Contrôle des résultats en fonction du cahier des charges :

- Contrôler la bonne exécution de son travail.
- Prendre l'initiative de répéter ou corriger le travail si nécessaire.
- Enregistrer les informations selon les procédures prévues.

Respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers :

- Respecter les normes de sécurité pour le stockage, la manipulation des produits, des matériels et des déchets.
- Adapter les méthodes de travail au niveau de risques.

Relations clients et attitudes de service :

- Veiller à ce que sa présentation professionnelle soit soignée.
- Travailler en respectant le confort du client et entretenir de bonnes relations.
- Traiter à son niveau les demandes ou réclamations du client.
- Enregistrer et transmettre les demandes et/ou réclamations éventuelles du client.
- Informer sa hiérarchie des contraintes et attentes du client.

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet